



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ANNEXE 2

LETTRE D'ENGAGEMENT

Année scolaire 2018-2019

Je demande à bénéficier d'un congé de formation professionnelle au titre du décret n° 2007 – 1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, ou du décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non-titulaires de l'Etat.

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation, sans motif valable, à rembourser intégralement les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret relatif :

1. Aux obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé pour formation professionnelle.
2. A la durée maximale de versement de l'indemnité forfaitaire mensuelle.
3. A l'obligation de paiement des retenues pour pension civile.
4. **Au fait que le versement de l'indemnité forfaitaire est lié à la remise au service payeur à la fin de chaque mois d'une attestation de présence effective en formation au cours du mois écoulé.**

Date

Signature